

INTERVENTION DU 11 DECEMBRE 2008
3ème journée nationale sur les gens du voyage

Pourquoi la sédentarisation, par quel processus ?



Le constat

- Ancrage territorial et mobilité.
- Scolarisation des enfants/invite à la sédentarité.
- Motifs économiques/voyager devient difficile.
- Disparition des activités traditionnelles/problème d'intégration économique.
- Dépendance aux minima sociaux pour beaucoup de ménages.



Les situations sont diverses

- L'utilisation des aires d'accueil comme lieu de stationnement durable pour les familles les plus en difficulté.
- Le stationnement illégal, durable, sans autorisation, dans des conditions difficiles (habitat précaire, hygiène, santé,...).
- Le développement de solution d'habitat sur des terrains privés, souvent inconstructibles, sans raccordement aux réseaux.



La prise en compte des besoins d'habitat des GDV dans les politiques publiques

- Les besoins et les actions sont à étudier dans le cadre du PDALPD (alimenter les PLH).
- Des annexes aux schémas départementaux peuvent prévoir les solutions pour répondre aux besoins d'habitat adapté.
- La phase de révision des schémas en 2009 doit permettre un lien plus organisé entre le PDALPD et le schéma pour réussir la sédentarisation.



Comment bâtir une réponse adaptée

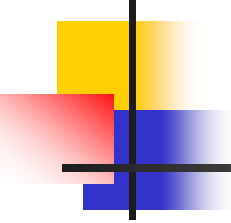
- Le préalable de la connaissance des besoins.
- Partir de l'individu, du ménage et construire avec.
- Explorer toute la gamme de l'offre.
- La volonté, l'engagement du politique est primordial pour la réussite du projet.
- Le PDALPD, outil partenarial le plus pertinent à mobiliser sur le sujet.



Les actions du PDALPD en faveur de l'habitat des GDV

- Identifier les besoins et les situations d'habitat, les inscrire dans le plan et les PLH, organiser leur suivi en continu.
- Inscrire comme objectif prioritaire la production d'une offre adaptée portées par des bailleurs identifiés (terrain familial, maison individuelle financée avec du PLA-I,...).
- Mettre en place une opération d'habitat insalubre (RHI).
- Pousser à la mise en place de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale communale ou départementale.
- Mobiliser un partenariat actif en créant si nécessaire un dispositif spécifique.
- Communiquer, informer, sensibiliser, les collectivités territoriales, faire connaître les expériences.
- Prendre en compte les besoins spécifiques des GDV dans les FSL en lien avec les autres dispositifs d'insertion.

La boîte à outil

- 
- Les MOUS pour identifier la demande et pour le relogement.
 - L'accompagnement social si nécessaire par les associations, voire si solide le portage de projet d'habitat.
 - Le FSL.
 - Les prêts pour l'achat de caravane ou l'équipement mobilier et ménager (CAF).
 - Les fonds locaux pour l'habitat des GDV, l'exemple de l'APIL à Lyon.
 - Les prêts accession sociale à la propriété du crédit immobilier.
 - Les solutions en terme d'urbanisme : création de zones autorisant la viabilisation des terrains et l'édification de construction, la création de zonage spécifique au PLU, l'échange de parcelles.